

Objet : AP N°17079 enquête publique dossier Mat'ILD au Bar sur Loup.

Le 30/12/2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me présente, Mr Bonnouvrier Stéphane élu sur la liste minoritaire PVAV au Bar sur Loup, membre du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN PACA), membre du Collectif « Non aux mâchefers à la Sarrée », technicien dans le génie civil et citoyen en colère contre ce projet délirant.

Comment un tel projet a pu être imaginé par la société Mat'ild au capital extrêmement limité (1000€) sans se rendre compte de l'aberration du lieu choisi pour mûrir des produits hautement toxiques (mâchefers) ? Le site de la Sarrée du Bar sur Loup est localisé en zone de montagne dans le PNR des Préalpes d'Azur, à la limite de site Natura 2000 Préalpes de Grasse, avec de forts enjeux environnementaux car les poussières de mâchefers ou de ciment ne s'arrêteront pas à la limite de la parcelle 102, on ne me le fera pas croire. Ce site est également assis sur une des plus grosses ressources en eau potable du département (masse d'eau FRDG165) qui s'étend sur 375km² et alimente 50 millions de m³ d'eau potable et dans lequel le moindre impact serait catastrophique pour nos ressources en eaux sur l'ensemble de la vallée.

Même si l'on peut comprendre le besoin d'une telle usine pour valoriser nos déchets issus des incinérateurs, comment cette société a pu choisir un site avec autant de risques de pollution pour l'environnement, la biodiversité, pour nos ressources en eau potable à l'heure du dérèglement climatique et des restrictions d'eau imposées par le Préfet lui-même pour cette année 2022. Pourquoi ce site alors qu'il présente autant d'enjeux pour notre santé (poussières, particules fines, CO₂) sachant que les pollutions atmosphériques exploseraient au cœur de notre commune, des communes limitrophes et sur un site faisant partie des spots du championnat du monde de parapente. Ce projet augmenterait de façon considérable la circulation routière déjà saturée à Pré du lac à Châteauneuf-Grasse ou à la sortie de l'autoroute A8 pour rejoindre Sophia Antipolis, augmentant automatiquement le risque d'accidents au cœur même de nos villages avec la traversée de ces milliers de camions annuels. Tout ceci c'est sans compter sur les nuisances olfactives induites par cette circulation mais aussi par la maturation des mâchefers, ce qui impacterait notablement l'attractivité des plus beaux villages perchés des Alpes Maritimes.

Comment accepter l'implantation d'une telle usine sur un sol karstique qui engendrerait une infiltration rapide de la pollution de nos sols et nos nappes phréatiques en cas de débordement ou de fuite de bassin avec une gestion plus qu'aléatoire des eaux pluviales et du contrôle du niveau des bassins. C'est d'autant plus risqué que la fréquence des pluies est de plus en plus rare et de plus en plus soutenue. Y aura-t-il des dizaines de camions citerne devant l'usine pour récupérer les eaux de lixiviats en cas de crue ou simplement de forte pluie, cette gestion est utopique et dangereuse pour nos ressources naturelles ?

Ce projet arrive au moment où nos ressources en eau s'amenuisent tous les ans un peu plus au point où le département lance un appel à projet sur la gestion de la ressource en eau. Pourquoi continuer dans ces dérives ? Lien : [Appel à projets Gestion de la ressource en eau – Edition 2022 - Département des Alpes-Maritimes \(departement06.fr\)](https://www.departement06.fr/actualites/2022/01/11/apel-a-projets-gestion-de-la-ressource-en-eau-edition-2022)

Il va falloir m'expliquer également comment la société Mat'ild en cas de fortes pluies, peut empêcher l'eau du bassin versant de rentrer sur le site de maturation alors que nous sommes en point bas et sur un versant de montagne très abrupt (hors hauteur des travaux de terrassement qu'on ne connaît pas). Encore une fois, il faudrait une étude approfondie du système d'écoulement des eaux et de leur déviation. Quel type d'ouvrage en zone de montagne (à mon avis d'importance) doit-il être mis en place pour rediriger autant de quantité d'eau efficacement pour éviter d'impacter le site concerné. En cas de débordement sur le site de maturation, les eaux de pluie emmènerait les mâchefers maturés ou non vers les différents vallons, dans le Loup et jusqu'à la mer, ces mâchefers étant maturés à l'air libre.

L'année 2022 a été une année catastrophique en terme de pluviométrie et la société Mat'ild compte sur l'eau de pluie pour remplir ses bassins (17 000m³/an) en l'utilisant dans son processus de maturation. D'ailleurs, l'arrosage chimique des mâchefers vise à diminuer leur polluant en le concentrant dans les lixiviats, ces produits chimiques ne sont pas totalement éliminés. Alors que vont-ils en faire quand ils arriveront à saturation, quelle quantité va être à gérer et quelle est la fréquence des camions pour les recycler dans des usines spécialisés ?

Pour en revenir aux précipitations, le cumul annuel est de 791mm selon la source officielle de Météo France (cumul annuel sur 29 ans de 1991 à 2020 station de Nice) mais il n'est tombé que 465 mm pour cette année 2022 (Sources :<https://prevision-meteo.ch/climat/mensuel/nice/2022>) ce qui ne permet pas de répondre aux besoins de la société Mat'ild en eau. Suivant mes calculs, les bassins seraient remplis que de 11 718 m³/an si l'on prend le cumul des précipitations de cette année 2022 avec 465mm sur 2,8 hectares de surface de récupération et un coefficient de ruissellement de 0,9 (surface imperméabilisée créée selon le guide SETRA). Comment vont-ils fonctionner si la hauteur des précipitations se réduit d'année en année de façon systémique et où vont-ils trouver l'eau manquante ? Vont-ils utiliser l'eau du réseau d'eau potable (sûrement) alors que nous avons dû nous restreindre en consommation jusqu'en décembre et que certains villages ont dû être livrés en eau potable via des citernes, soyons sérieux. D'ailleurs à ce jour, le niveau du Loup comme celui du vallon de l'Escure sont encore extrêmement préoccupants.

On nous parle d'un apport d'eau traitée de la STEP de Mane comme si c'était une certitude alors qu'à ce jour, aucune convention n'a été signée entre Mane et Mat'ild et que l'étude en cours démarrée depuis un bon moment piétine, certainement en raison du manque de précipitation et on peut le comprendre. Cette ressource en eau serait la principale pour ce projet, ce qui reste aujourd'hui très incertain sans cette convention. Le projet initial du recyclage de l'eau de MANE était à la base étudié pour arroser les poussières sur la carrière de la SEC et non pour maturer des mâchefers avec une probabilité d'empoisonnement de nos sols et nos ressources en eau potable. En plus des problèmes techniques que cela engendrerait pour remonter l'eau de la STEP de Mane jusqu'à la carrière, est ce que la société MANE est au courant de cette modification de projet ?

Pour information, les élus du Bar sur Loup (dont moi), ont été invités à une réunion d'information par Mr Eric Mele, maire de Gourdon le 17 février 2021 dans la Salle La Bigrade à Pont du Loup pour assister à une présentation par la SEC des nouveaux développements des Carrières de la Sarrée. En aucun cas dans cette réunion, on nous a parlé de valorisation de mâchefers sur le site ni de maturation. Par contre, le projet de recycler des eaux de la STEP de Mane était bien au programme. Huit mois plus tard, la Mairie reçoit un courrier pour un projet d'installation d'un centre de fabrication de matériaux alternatifs ou encore une fois, on ne nous parle pas de mâchefers. Que doit-on en conclure ?

Mane pour le moment rejette dans le vallon du Riou, qui se jette dans l'Escure pour finir sa course dans le Loup au pied de ma maison. Pour votre information et au vu du peu de précipitation de l'année 2022, il a fallu attendre le 9 décembre 2022 pour revoir l'Escure couler de nouveau dans le Loup, soit plusieurs mois sans eau ce qui est déjà alarmant, je n'avais jamais vu cela. Au vu de ce constat, le détournement du rejet de la STEP vers la Sarrée ne permettrait plus au Riou et à l'Escure d'avoir un débit suffisant (débit biologique nécessaire) pour préserver la biodiversité de ces cours d'eau qui était à la base un talweg (vallon temporaire). Un écosystème s'est créé depuis toutes ces années dans ces vallons. Interrompre le rejet de Mane serait certainement une mort certaine de tout cet écosystème. J'y vois régulièrement, la cistude d'Europe, le martin pêcheur, cingle plongeur, la salamandre tachetée et bien d'autres espèces animales et végétales qui ne supporteraient pas qu'il n'y ait plus d'eau dans ce vallon.

Comment accepter l'imperméabilisation de 2,8 hectares de terrain naturel alors que l'on se dirige vers la ZAN (zéro artificialisation nette des sols) d'ici 2050 dans la loi climat et résilience bientôt applicable dans tous les PLU de France. Son article 191 fixe l'obligation pour les territoires de réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici à 2031 (ça commence mal). En tant que technicien dans le Génie civil, je suis plus que septique sur une imperméabilisation totale de 2.8 hectares ce qui est tout simplement improbable pour ne pas dire impossible. Aucune dalle béton, bache de bassin de rétention ou enrobé ne peut pas être faite d'un seul tenant sur 2,8 hectares et ne peut être étanche à 100%. C'est d'autant plus improbable au regard de la profondeur du bassin nord qui ferait à lui tout seul 5.33m de hauteur (ce qui est énorme) et de la construction du bassin sud qui serait faite sur une zone sensible au glissement de terrain. Une autre aberration en termes de construction serait la hauteur démesurée des murs soutenant les mâchefers à maturer qui serait extrêmement haut pour pouvoir accueillir les 24 000 tonnes de mâchefers par rapport à la surface proposée, sans parler de la traçabilité des matériaux entrants et sortants qui est totalement négligée dans ce dossier.

Je soulèverais également le travail considérable en termes de terrassement en phase travaux avec des quantités de déblais et remblais considérables et l'évacuation de 78 000m³ de terre à évacuer, transport qui n'est pas comptabilisé dans le nombre de passages de camion.

Aberration du choix du site via les transports de mâchefers qui viendraient de Nice, Monaco, Antibes « pour le moment » en zone de montagne au jour où même l'UE vient de voter une augmentation de la taxation des émissions de carbone pour les industriels afin de les insister à diminuer leurs émissions de carbone.

Où est la diminution de la pollution atmosphérique quand on fait déplacer des produits toxiques issus des incinérations du bord de Mer en zone Montagne ? On estime pour ce projet, une augmentation de 50 tonnes de CO2 par an et ce n'est qu'une estimation. Je pense que l'achat du « permis de polluer » va coûter très cher à la société Mat'ild et rendre ce site totalement utopique à un quelconque bénéfice avec un prix du carbone qui s'établira à 100€ la tonne en 2030 pour les industries polluantes.

Je pense que le nombre de camions est totalement sous-estimé dans ce projet car on ne parle pas du transport du ciment ni des camions pour récupérer les lixiviats par exemple.

De plus, certains habitants de la commune se plaignent déjà du grand nombre de camions qui transitent sur la route de Gourdon, faisant au passage vibrer leur maison (point évoqué en réunion d'information le jeudi 15 décembre 2022 en salle du conseil de la Mairie). Comment va se comporter l'infrastructure routière et le reste des infrastructures avec tous ces camions en plus ? Le risque d'éboulement est non négligeable sur le secteur.

Comment ne pas mettre en avant l'impact des retombées de poussières tant durant les transports à plein ou à vide, que pendant les phases travaux, par coup de vent rare mais souvent intense et surtout si l'eau vient à manquer pour l'arrosage des particules fines, par le soufflage (séparation aérodynamique), au déchargement des camions sans parler des nuages de ciment qui se formeront lors de la fabrication des blocs ou du tout venant. C'est un risque que l'on ne peut pas prendre pour notre santé et pour notre environnement. Le secteur alentour se trouve dans Natura 2000, riche en faune et en flore avec certaines espèces protégées comme le lézard ocellé, le cortège de chiroptères, l'aigle de Bonelli et bien d'autres espèces présentes sur le site de la Sarrée. Les nuages de poussières ne s'arrêteront pas aux limites de la parcelle 102 et se propageront dans l'atmosphère et sur le pourtour du secteur d'activité. Cela pourrait remettre également en cause le pastoralisme qui est pratiqué sur le plateau de la Sarrée.

Au Bar sur Loup, il y a des parcelles dédiées à la culture du bigaradier, culture qui fait partie de l'histoire de la commune et que nous défendons avec ardeur. Que va devenir cette culture avec l'impact des poussières sur les arbres fruitiers ?

Même la MRAe (Mission régionale d'Autorité Environnementale) recommande de procéder à une campagne de mesures atmosphériques (journalières et annuelles) afin de préciser la nature des substances contenues dans les poussières des mâchefers. Nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter sur ce sujet.

Sommes-nous suffisamment fous pour accepter une nouvelle usine potentiellement polluante à côté d'une usine classée Seveso seuil haut où encore une fois, l'impact de l'un par rapport à l'autre est totalement négligé dans ce dossier. Devons-nous accepter d'être la poubelle du département ?

Quelle sera la valeur de nos maisons si ce projet s'implante et impacte notre village et nos ressources ?

Pourquoi la maturation des mâchefers ne se fait pas à la sortie des incinérateurs évitant des transports importants, une manutention démesurée et limitant au mieux les concentrations de poussières ?

En conclusion et au regard de ces grandes questions et interrogations, ce projet s'avère dangereux pour notre commune, pour notre vallée, pour nos villages, pour la nature et notre environnement, pour notre bien être, notre santé et la préservation d'une réserve d'eau potable souterraine considérée comme l'une des plus grande d'Europe. Valider ce projet serait un « suicide collectif » à l'heure où il va falloir se soucier sérieusement de notre ressource en eau potable dans les années qui viennent.

Vous aurez bien compris que ce projet me terrifie, que j'y suis totalement opposé et que je mettrai toute mon énergie à le combattre.

Bien cordialement.

Mr Bonnouvrier.